

**Coup de pouce**  
Jusqu'au 31 décembre 2024



# "Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce"



"Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce"

## Pack **COUP DE POUCE**

Réf. du pack : **P08937\***



Le pack **COUP DE POUCE** est composé de :



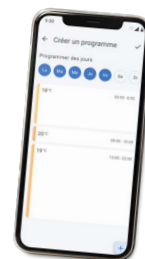
1 x Centrale Watts Vision® pour le réglage de la température ambiante



1 x Récepteur mural RF BT-WR02



2 x Têtes thermostatiques électroniques programmables pour les radiateurs à eau chaude



écowatt  
écogaz

Application mobile Watts Vision® pour le pilotage à distance.  
**Récupération en temps réel du signal EcoWatt ou EcoGaz**

\*Conforme à la norme NF EN ISO 52120-1 - Disponible à partir d'août 2024

Pour toutes têtes thermostatiques supplémentaires, commandez à l'unité la réf. P08940

Tous les accessoires supplémentaires sont disponibles sur notre catalogue : <http://wattscatalogue.com/>



**Pack éligible jusqu'au  
31 décembre 2024**

## Watts s'engage pour la diminution de la consommation énergétique !

Les certificats d'économie d'énergie sont une mesure politique pour lutter contre le réchauffement climatique au travers des financements de travaux de rénovation énergétique par des aides. Grâce à l'installation de produits Watts vous participez au défi environnemental tout en favorisant le confort et en diminuant les factures en énergie.

Le dispositif Coup de pouce "Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce" a pour objectif d'aider les ménages à anticiper la mise en œuvre des dispositions du décret du 7 juin 2023 relatif aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement qui instaure, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2027, une **obligation d'installation d'un système de régulation automatique de la température de chauffage par pièce, selon un pas minimum horaire.**

### Qui sont les bénéficiaires ?

**Tous les ménages** dont l'installation de chauffage est **individuelle**. Attention ! Ce coup de pouce ne s'applique pas aux installations de chauffage collectives.

### Quels travaux sont concernés ?

Les travaux concernent **l'achat et la mise en place sur un système de chauffage individuel neuf ou existant par un professionnel, d'un système ayant la fonction de régulation par programmation horaire pièce par pièce, conforme à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-173 "Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce" en vigueur.**

### Comment bénéficier de cette prime ?

Les primes sont versées, dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, par **les signataires de la charte Coup de pouce "Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce"**.

### Quel est le montant de la prime ?

Le montant de la prime par logement s'établit **jusqu'à 624€\***  
*\*Sous réserve de modification des montants par le gouvernement.*

### Le coup de pouce est-il cumulable avec d'autres aides ?

Le Coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce » est cumulable avec **MaPrimeRénov** et **l'éco-prêt à taux zéro.**



Le détail du dispositif et les offres des signataires est à retrouver sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires : <https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-pilotage-connecte-du-chauffage-piece-piece>

**WATTS®**

**WATTS INDUSTRIES France**

1590 avenue d'Orange • CS 10101 Sorgues 84275 VEDENE CEDEX • FRANCE

Tél. +33 (0)4 90 33 28 28 • Fax +33 (0)4 90 33 28 29/39

contact@wattswater.com • www.watts.eu/fr